VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME DANS LE CADRE DE L'AIDE AU LOGEMENT

Par la présente, le/la/les soussigné(e/s)

A: demandeur / demandeuse	B: conjoint(e) / partenaire de vie
Nom(s):	Nom(s):
Prénom(s):	Prénom(s):
Matricule nationale:	Matricule nationale:
Nr. de tél.:	Nr. de tél.:
Adresse: L-	Adresse: L-

demande(nt)

☐ un supplément à la prime de construction de l'Etat	50 %
☐ un supplément à la prime d'acquisition de l'Etat	25 %
☐ un supplément à la prime d'amélioration de logements anciens	25 %
☐ un supplément à la participation de l'Etat à l'aide pour aménagements spéciaux pour personnes handicapé(e)s physiques.	50 %

Pièces justificatives à joindre à cette demande:

- **l'extrait de l'arrêté ministériel (lettre du Ministère du Logement)**
- **l'acte notarié**
- **un relevé d'identité bancaire**

Le demandeur déclare disposer d'un seul logement.
La demande doit être introduite dans le délai d'un an à partir de la date de l'extrait de l'arrêté ministériel. (art. 3 du règlement communal du 25 avril 2008)
Le bénéficiaire de la prime communale s'engage à rembourser la prime accordée par la Ville d'Esch-sur-Alzette à raison de 1/10e (un dixième) pour chaque année où la maison unifamiliale respectivement appartement ayant donné lieu à l'octroi de la prime afférente a été vendu avant l'expiration du délai de 10 années. (art. 4 du règlement communal du 25 avril 2008)

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Département Finances
Comptabilité et contrôle
T (+352) 2754 -1
comptabilite@villeesch.lu

- **En signant la demande, je certifie l'exactitude des données fournies et je consens à :**[1]

☐ la vérification de mes données fournies dans le Répertoire National des Personnes Physiques et la saisie des données ci-dessus dans la base de données du registre des demandeurs.

Toute demande incomplète sera retournée intégralement au requérant.

Esch-sur-Alzette, le _____

_____ _____

Signature A (demandeur / demandeuse) Signature B (conjoint(e) / partenaire de vie

[1] Le retrait du consentement implique l'annulation de la demande en cours et l'effacement des données. Vous pouvez faire valoir vos droits au titre du RGPD, en contactant le DPO de la Ville d'Esch-sur-Alzette sous l'adresse *Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette* ou via courriel à l'adresse *dpo@villeesch.lu*.

Note relative à la protection des données

Le responsable du traitement de la Ville d'Esch est le collège des bourgmestre et échevins de la Ville, dont le siège se situe à L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE, B.P. 145.

Les données personnelles peuvent être consultées, en cas d'incident par l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que par les forces de l'ordre.

Tout citoyen bénéficie d'un droit de révocation, d'opposition ainsi que d'un droit à l'effacement des données à caractère personnel le concernant.

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'accès à ses données ou encore la rectification ou l'effacement de celles-ci pour la demande en cours. L'effacement des données implique l'annulation de la demande en cours. Elle dispose notamment et conformément aux cas prévus par le susdit règlement du droit à une limitation ou d'opposition au traitement.

Le consentement peut être retiré à tout moment, ce qui implique l'annulation de la demande en cours et l'effacement des données. Vous pouvez faire valoir vos droits au titre du RGPD, en contactant le DPO de la Ville d'Esch-sur-Alzette sous l'adresse Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette ou via courriel à l'adresse dpo@villeesch.lu.

Toutes les réclamations, demandes d'informations, de retrait, de rectification ou de consultation des données détenues par la Ville d'Esch constituant des données à caractère personnel sont à adresser au Délégué à la Protection des données (Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette ou via courriel à l'adresse dpo@villeesch.lu).

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNPD sur https://cnpd.public.lu/fr.html

Ci-joint le lien vers le texte du règlement UE relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679